

## SYNDICAT MIXTE ARDECHE DROME NUMERIQUE (A.D.N)

### DELIBERATION

## BUREAU EXECUTIF DU 27 SEPTEMBRE 2023

**Objet :** Approbation d'un protocole transactionnel entre le syndicat mixte Ardèche Drôme Numérique et la commune de Montjoux

L'an deux mille vingt-trois, le 27 septembre 2023 à 12 heures, le Bureau exécutif du syndicat mixte Ardèche Drôme Numérique, dûment convoqué le mercredi 20 septembre 2023, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Didier-Claude BLANC, Président.

NOM, PRÉNOM	PRÉSENT	REPRÉSENTÉ	EXCUSE	NOM, PRÉNOM	PRÉSENT	REPRÉSENTÉ	EXCUSE
BLANC D.-C. (PR)	X			MAISONNAT P.			X
MASSEBEUF I. (VP)	X			LADEGAILLERIE J.	X		
TOURVIELHE M. (VP)	X			SOULIGNAC F.			X
FERNANDEZ M. (VP)	X			FERROUSSIER F.			X
BRUN C. (VP)	X			LEBRAT J.	X		
FALCONE C. (VP)	X			MATHON C.			X
BONNET-FERRAND V.			X	INARD P.			X
AURIAS C.			X	REY C.	X		
GAUCHER S.			X	FERLAY A.	X		

**Pouvoir : 0**

**Secrétaire de séance : Jacques LADEGAILLERIE**

**EN EXERCICE : 18      PRESENTS : 10 (10 voix) VOTANTS : 10**

**Quorum : 10**

## Le Bureau Exécutif

- Vu l'article L. 423-1 du Code des relations entre le public et l'administration ainsi que les articles 2044 à 2052 du Code civil relatifs aux transactions ;
- Vu les articles 3 et 10 des statuts du syndicat mixte Ardèche Drôme Numérique ainsi que l'article 3 de son règlement intérieur ;
- Vu la délibération du Comité syndical n° 2021-13 du 6 décembre 2021 portant délégation de pouvoirs au Bureau exécutif ;
- Vu le rapport ;

Considérant que le Maire de Montjoux a alerté le syndicat mixte Ardèche Drôme Numérique (ADN) de l'endommagement d'une conduite destinée à l'adduction de l'eau potable sur le territoire de sa commune lors de l'implantation d'un poteau, le samedi 11 février 2023, par la société Axione, mandataire du groupement titulaire du marché public de travaux n° ADN-201907-AO ;

Considérant que devant l'urgence de la situation, la commune de Montjoux a pris en charge la totalité des coûts de réparation liés à la remise en état du réseau d'eau potable ainsi que ceux liés à la reprise du branchement d'une administrée qui a été détérioré à l'occasion de la remise en eau, pour un montant total cumulé de 2 863.08 € toutes taxes comprises ;

Considérant que le dommage matériel subi par la commune fait naître un risque de contestation dans la mesure où l'incident ainsi décrit est susceptible d'entraîner la responsabilité sans faute à prouver du syndicat mixte ADN pour dommage de travaux publics (CE, 28 mai 1971, Département du Var) ;

Considérant, dès lors, que le recours à un protocole transactionnel pour indemniser la commune de Montjoux du préjudice matériel qu'elle a subi est opportun au regard des dispositions des articles 2044 et suivants du Code civil ;

Considérant, par ailleurs, que l'engagement du syndicat mixte ADN dans cette démarche s'inscrit dans un esprit de solidarité envers les petites communes qui, du fait de leurs capacités financières réduites, ne peuvent que difficilement faire face à une dépense imprévue ;

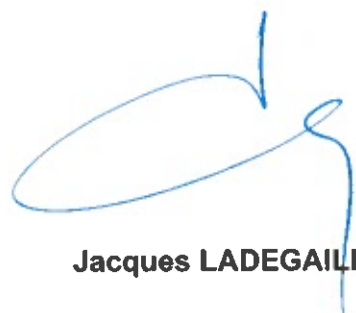
Considérant, enfin, que si le syndicat mixte ADN, en tant que maître d'ouvrage, est solidairement responsable des dommages causés par une entreprise de travaux publics à des tiers à l'ouvrage (CAA Douai, 4 sept. 2013, n° 13DA00742), la présente transaction n'est pourvue que d'un effet relatif de sorte qu'elle ne saurait faire obstacle à une éventuelle action du syndicat contre la société Axione ;

Décide à l'unanimité des voix :

**- ARTICLE 1 :** D'APPROUVER les termes du présent protocole transactionnel ;

**- ARTICLE 2 :** D'AUTORISER le Président à signer le présent protocole transactionnel ainsi que l'ensemble des documents permettant sa mise en œuvre et son exécution.

**Le secrétaire de séance**



**Jacques LADEGAILLERIE**

**Le Président**



**Didier-Claude BLANC**

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif dans les deux mois à compter de sa publication, devant le Tribunal Administratif de Grenoble.*

*Il est possible de solliciter durant cette durée un recours gracieux ou hiérarchique auprès de l'administration.*